



< VIVIUM

SEPA

Contrôle Signature >

Version juin 2023

SEPA – Contrôle sur la signature

Un **mandat SEPA** doit obligatoirement être signé par le **titulaire du compte**¹.

Donc, avant de compléter les données en V-Connect et d'envoyer le mandat de domiciliation signé à la compagnie, il est important de **contrôler** que la signature soit apposée par le titulaire du compte.

Vous pouvez le contrôler sur base du questionnaire ci-dessous :

Si la réponse à l'une des questions ci-dessous est négative ('non'), alors le mandat SEPA ne peut pas être approuvé et il doit être renvoyé au client.

S'il est signé manuellement (au bureau):

Demander **la carte d'identité** ou, dans certains cas, le passeport du titulaire du compte.

- Est-ce que la **photo** sur le document d'identité correspond à la personne qui est en face de vous ?
- Est-ce que le **nom** repris sur le document d'identité correspond au nom du titulaire du compte repris sur le mandat SEPA ?
- Est-ce que la **signature** reprise sur le document d'identité correspond à la signature reprise sur le mandat SEPA ?

S'il est signé électroniquement (à distance):

La signature électronique ordinaire

Ex. Le client signe manuellement, scanne en pdf et renvoie par mail

Ex. Une signature « à la souris » en pdf et le client le renvoie par mail

Ex. scanning d'une signature manuscrite

Vous disposez d'une copie de **la carte d'identité** ou du passeport du titulaire du compte qui est repris sur le mandat SEPA :

- Est-ce que le **nom** repris sur le document d'identité correspond au nom du titulaire du compte repris sur le mandat SEPA ?
- Est-ce que la **signature** reprise sur le document d'identité correspond à la signature reprise sur le mandat SEPA ?
- Est-ce que la personne signataire **correspond** à la personne qui est reprise comme titulaire du compte ? (Ex. d'un cas négatif : est repris comme bénéficiaire « Jean X » et comme signataire « Els Y »).

Dans des cas exceptionnels, et si vous **ne** disposez **pas** d'une copie de **la carte d'identité** ou du passeport du titulaire du compte qui est repris sur le mandat SEPA, vous pouvez envoyer le mandat de domiciliation signé à la compagnie. En revanche, si la signature elle-même montre que la personne qui a signée ne correspond pas à la personne indiquée comme titulaire du compte (p.e. est repris comme bénéficiaire « Jean X » et comme signataire « Els Y »), le SEPA doit d'abord être renvoyé au client.

¹ Si le compte bancaire est au nom de deux personnes, deux signatures sont nécessaires. Veuillez noter qu'une autre personne peut également avoir procuration sur le compte.

La signature électronique avancée ou qualifiée

Ex. via itsme ou e-id, SMS, OTP

- Est-ce que les **données reprises en pdf sur le certificat** correspondent à l'identité du titulaire du compte qui est reprise sur le mandat SEPA ? Si vous cliquez deux fois sur le certificat, vous recevrez l'identité exacte du signataire.

